



## PROGRAMME DE FORMATION

# Pratiquer la concession d'aménagement suite aux réformes

(référence F33)

### Objectifs

---

- Comprendre le cadre de la concession d'aménagement
- Rédiger une concession
- Mettre en œuvre et conduire une procédure de passation
- Préparer une candidature et une offre
- Rendre une concession évolutive

### Public

---

Responsable d'opérations, directeur d'Epl, personnel des structures appelées à répondre à une consultation d'aménageurs, agent des collectivités territoriales

### Prérequis

---

Disposer d'une expérience des opérations d'aménagement

### Méthodes et support

---

Transmission d'informations et échanges de retours d'expériences, lecture de concessions et mises en situation. Un support de cours sera transmis à chaque participant.

### Durée

---

1,00 jour(s)

7:00 heures

### Informations complémentaires

---

#### Intervenant

Consultant Montages Juridiques Opérationnels - SCET

Pour tout renseignement complémentaire : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)

## Contenu

---

### **Champ d'application et avantages liés à la concession d'aménagement**

- Objet du contrat et définition d'une opération d'aménagement
- Missions pouvant être confiées au concessionnaire
- Les particularités du régime concessif après la réforme de 2016
- Les spécificités de la concession d'aménagement au sein des concessions

### **Contenu du contrat**

- Les mentions obligatoires : objet et durée, conditions de rachat, de résiliation ou déchéance, modalités de la participation financière du concédant et contrôle de la collectivité
- Les mentions facultatives : modalités d'indemnisation du concessionnaire, participation des personnes publiques tierces à l'opération, insertion de clauses de réexamen ou de tranches optionnelles, etc.
- Le cas particulier de la concession en renouvellement urbain
- La remise des ouvrages
- Le rôle et l'importance de la grille des risques
- Les renvois aux annexes

### **Procédure de passation du contrat**

- Moment à partir duquel la procédure de consultation peut être initiée
- Dualité des procédures : le critère du transfert d'un risque économique vers le concessionnaire
- Régime de passation selon le droit des concessions
- Régime de passation selon le droit des marchés publics
- Les principes de l'analyse des offres
- L'identification des stipulations de la concession pouvant être négociées
- Les points de vigilance

### **Cas particuliers**

- Le groupement d'autorités concédantes
- La candidature présentée par un groupement d'opérateurs
- Le cas de la SEMOP

### **Conditions d'évolution et de clôture de la concession**

- Le champ des modifications possibles par voie d'avenants
- La cession ou le transfert du contrat
- La résiliation ou déchéance
- Conséquences juridiques de l'expiration de la concession
- Conséquences financières de l'expiration de la concession